

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_0051** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **13/03/2024**

Objet : **avenant 1 marché 23.026**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **13/03/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision 0051 avenant 1 march_ 23.026.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240313-DCP_0051-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **13/03/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2024_0051

Objet : Avenant n°1 au marché n°23.026 ayant pour objet la réalisation de travaux paysagers dans le cadre du projet d'aménagement du parc de la Cotonnière à Tourcoing

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°23.026 ayant pour objet la réalisation de travaux paysagers dans le cadre du projet d'aménagement du parc de la Cotonnière à Tourcoing a été notifié à la société TERIDEAL HAUT-DE-FRANCE le 21/11/23 pour un montant de 1 652 761.90 HT ;

Considérant qu'il a été découvert pendant la phase de travaux la présence d'une ancienne cave à proximité de la tour, la découverte d'une cuve à fioul ;

Considérant que des aménagements et des travaux doivent être réalisés afin de poursuivre les travaux paysagers ;

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15 % du montant du marché initial ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°23.026 avec la société TERIDEAL HAUT-DE-FRANCE pour un montant de 12 723.55 € HT€ HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **13 MARS 2024**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **13 MARS 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **13 MARS 2024**